

## **Avis n° 2023-10-12/45**

### **AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL DES USAGERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE SUR LE PROJET DE REGLEMENT TECHNIQUE DE TRANSPORT REGIONAL D'ELECTRICITE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

---

#### **I. Saisine**

Le Conseil des Usagers de l'Electricité et du Gaz en Région de Bruxelles-Capitale (ci-après « le Conseil ») a été saisi le 5 septembre 2023 d'une demande d'avis de Brugel qui invite le Conseil à communiquer un avis relatif au projet de règlement technique de transport régional d'électricité en Région de Bruxelles-Capitale rédigé par le gestionnaire de réseau de transport régional Elia Transmission Belgium (ci-après « Elia »). Brugel organise une consultation publique sur ce projet de texte. La consultation publique prend fin le 18 octobre 2023, date pour laquelle est attendu l'avis du Conseil.

Le Conseil a participé à une réunion de présentation du projet avec trois représentants d'Elia ainsi que Brugel, le 26 septembre 2023. L'avis a été rendu le 12 octobre 2023.

#### **II. Avis**

Tout d'abord, le Conseil accueille favorablement l'alignement du projet de règlement technique soumis pour avis avec les règlement techniques des autres niveaux (fédéral et autres régions).

Le Conseil constate que le projet de règlement technique ne contient pas de référence à la flexibilité et aux communautés d'énergie. Lors de la réunion de présentation, Elia a expliqué que des modifications et ajouts en ce sens auront lieu dans un deuxième temps, lors d'une nouvelle modification du règlement technique transport régional qui aura lieu prochainement. Le Conseil sera donc particulièrement attentif sur ces points lors de la présentation des modifications de ce deuxième volet.

Par ailleurs, le Conseil encourage la poursuite des consultations en amont, en incluant les utilisateurs effectifs ou potentiels du réseau de transport régional, comme le requiert d'ailleurs l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le Conseil attire particulièrement l'attention du gestionnaire de transport régional sur une éventuelle mise à jour de dispositions qui concernent la sécurité d'accès aux installations.

\*

\*      \*